

Vol à l'étalage de 16 euros

Par **pasti**, le 24/09/2014 à 14:55

bonjour,

ma meilleure amie a volé de l'alimentation pour 15,73 euros à Franprix, le vigile lui a demandé de le suivre et il a fait une photocopie de sa carte nationale d'identité, il lui a dit qu'il allait porté plainte, il ne lui a rien fait signer.

que risque t elle, elle est dépressive et c'est la première fois qu'elle commet un tel acte.

merci de vos réponses

Par **domat**, le 24/09/2014 à 15:32

bjr,

c'est une infraction de vol, si le magasin porte plainte (ce qui n'est pas sur) et si votre amie n'a jamais eu de problème avec la justice ou la police, elle ne risque pas grand chose, peut être un simple rappel à la loi.

cdt